



Circulaire n°3695

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Situation de la dette et des avoirs financiers au 31 décembre 2018

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Du fait des engagements communautaires relevant du Pacte européen de stabilité et de croissance qui englobe également le secteur communal, chaque Etat membre est obligé de rendre notamment compte de l'endettement public.

J'invite toutes les entités du secteur communal à fournir des données sur leur situation de la dette ainsi que des données sur leur situation des avoirs financiers au 31 décembre 2018 – **par voie électronique uniquement**.

Les autorités locales sont invitées à faire parvenir le tableau A dûment rempli par voie électronique **pour le 31 mai 2019** sous format Excel à l'adresse email «finances@mi.etat.lu» en y joignant les extraits bancaires à l'appui.

En ce qui concerne le tableau B, j'ai l'honneur de vous annoncer que, suite à l'introduction des ESF (Etat détaillé de la situation financière) en 2018, les entités qui ont envoyé leur ESF du mois de décembre 2018 via l'application MICO-ENTCOM au ministère de l'Intérieur sont exemptées de fournir le tableau B. Celles-ci fourniront uniquement les extraits bancaires à l'appui.

Les autorités locales sont invitées à faire parvenir les extraits bancaires scannés et le cas échéant, le tableau B dûment rempli par voie électronique **pour le 31 mai 2019 également** sous format Excel à l'adresse email «finances@mi.etat.lu».

La procédure détaillée à suivre est décrite dans le Vade-mecum joint en annexe.

Dans le cadre de la dématérialisation du processus de contrôle de l'endettement respectivement des avoirs financiers, une version papier signée des tableaux A et B ainsi que des copies d'extraits bancaires ne sont plus requises.

Finalement, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser aux agents de la Direction des finances communales auprès du ministère de l'Intérieur pour toute question ayant trait à la présente circulaire :

| | |
|-------------------|-----------|
| Back Max | 247-74637 |
| Elter Carine | 247-84681 |
| Folschette Rachel | 247-74621 |
| Heuertz Sonja | 247-84636 |
| Waterkeyn Danièle | 247-84616 |

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexes :

Vade-mecum
Tableaux A + B